Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260924-28092026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à vingt heures,
Sur convocation en date du 18 septembre 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Serge Briard, Monsieur Julien Badoni, Monsieur Olivier Bédane, Madame Gwendoline Marellec, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Sophie Rolland, Monsieur Stéphane Maisonneuve.
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Monsieur Bruno FONTAINE), Madame Ciara Martin (pouvoir à Madame Laëtitia Briard), Madame Valérie Guennoc, (pouvoir à Monsieur Rémi Lemeur),
Non représenté : Monsieur Philippe Rouinsard,
Secrétaire de séance : Monsieur Olivier Bédane

2026-43 Finances Contrat d'association avec l'école Saint-Pierre de Pleurtuit -Etablissement du forfait pour l'année 2026

En application de l'article L.442-5 du Code de l'Education, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat. Le montant du forfait communal est déterminé en référence au coût d'un élève du public des classes primaires d'une part, et des classes maternelles d'autre part. Le montant comprend des dépenses de fonctionnement obligatoires pour les communes. A cela s'ajoute la participation des sorties scolaires.

L'école Saint-Pierre de Pleurtuit accueille en 2026, 29 élèves de la Commune :

- 12 élèves en Maternelle et 17 élèves en primaire

Il est proposé au Conseil Municipal de le fixer le forfait scolaire comme suit pour l'année 2026 :

Coût enfant	Maternelle	Primaire
Coût enfant 2024	1475.31 €	443.52 €
Coût enfant 2025	1500.22 €	459.18 €
Coût enfant 2026	1638.04 €	494.46 €

	Maternelle	Primaire	Sorties scolaires	Total
Effectif	12	17	29	29
Pour année 2026	19 656.48 €	8405.82 €	577.39 €	28 639.69 €

Cette somme sera versée directement à l'OGEC de l'école Saint-Pierre de Pleurtuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **ACCEPTE le paiement de la subvention 2026 pour un montant de 28 639.69 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier**

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

MAIRIE DE TREMEREUC 22 CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260924-28092026-DE